



# ÉTAT DES LIEUX DES SYSTÈMES DE PAIEMENT INSTANTANÉ INCLUSIFS EN AFRIQUE

**SIIPS 2025** • Case Study

SIMO Mozambique

## Histoire



### Défi

Le Mozambique a amorcé en 2011 son cheminement vers la mise en place d'un réseau unique de compensation des paiements couvrant l'ensemble des fournisseurs de services de paiement, avec la création de Sociedade Interbancária de Moçambique S.A. (« SIMO »), chargée d'établir une plateforme unique pour les systèmes interbancaires (Renpayments, 2025). SIMO a lancé son système de paiement instantané (« SPI ») en 2012, et permet depuis lors d'effectuer des transactions interbancaires (c.-à-d. en tant que SPI bancaire). Dans le prolongement des mises à niveau de ses systèmes de paiement, et conformément aux objectifs stratégiques de la *Financial Sector Development Strategy (FSDS) 2013-2022* (littéralement, la stratégie de développement du secteur financier 2013-2022) et de la *National Financial Inclusion Strategy (NFIS) 2016-2022*, (littéralement, la stratégie nationale d'inclusion financière 2016-2022), SIMO a déployé en 2022 un nouveau SPI intégrant la fonctionnalité multisectorielle.

Avant le lancement de ce SPI multisectoriel, le système financier du Mozambique était fragmenté : il reposait sur une multitude de prestataires de traitement et de commutateurs de paiement non connectés les uns aux autres, dépourvus de mécanismes de tarification et de procédures claires, rendant l'écosystème financier globalement moins accessible et moins efficient pour les utilisateurs finaux. Malgré l'existence de quelques accords bilatéraux entre certains fournisseurs de services de paiement (« FSP »), ceux-ci reposaient souvent sur le rapport de force commerciale entre les institutions concernées. Cette situation limitait l'interopérabilité entre comptes bancaires et comptes d'argent mobile, rendant les services financiers numériques (« SFN ») plus coûteux et moins accessibles pour les utilisateurs (Banque

mondiale, 2020a). Dans bien des cas, le recours aux espèces restait la solution la plus simple et la plus communément acceptée.

Compte tenu de la configuration du paysage financier, le niveau d'inclusion financière au Mozambique était faible : selon Global Findex 2021, seuls 39 % de la population adulte (15 ans et plus) était titulaire d'un compte bancaire, et 29 % d'un compte d'argent mobile actif, soit un taux global de détention de compte de 49 % en 2021 (Banque mondiale, 2022g).

Pour remédier à cette situation, la FSDS 2013-2022 et la NFIS 2016-2022 prévoyaient le déploiement, par SIMO, de services visant à promouvoir un réseau national unique et intégré destiné à accroître l'accès aux services financiers dans les zones rurales et à renforcer l'inclusion financière au niveau national. C'est dans ce cadre que SIMO a amorcé sa transformation, passant d'un SPI bancaire à un SPI multisectoriel. Cette transition commence en 2021 avec la migration vers un système de paiement unique : **Ren** d'Euronet. D'abord centrée sur les banques commerciales, l'intégration s'est ensuite étendue aux émetteurs de monnaie électronique, et plus particulièrement aux opérateurs d'argent mobile (« OAM »). En novembre 2023, SIMO avait intégré l'ensemble des banques commerciales et des émetteurs de monnaie électronique au sein de SIMOrede, la plateforme de SPI multisectoriel modernisée, exploitée et gérée par SIMO, sa société mère (Banque du Mozambique, 2023b).



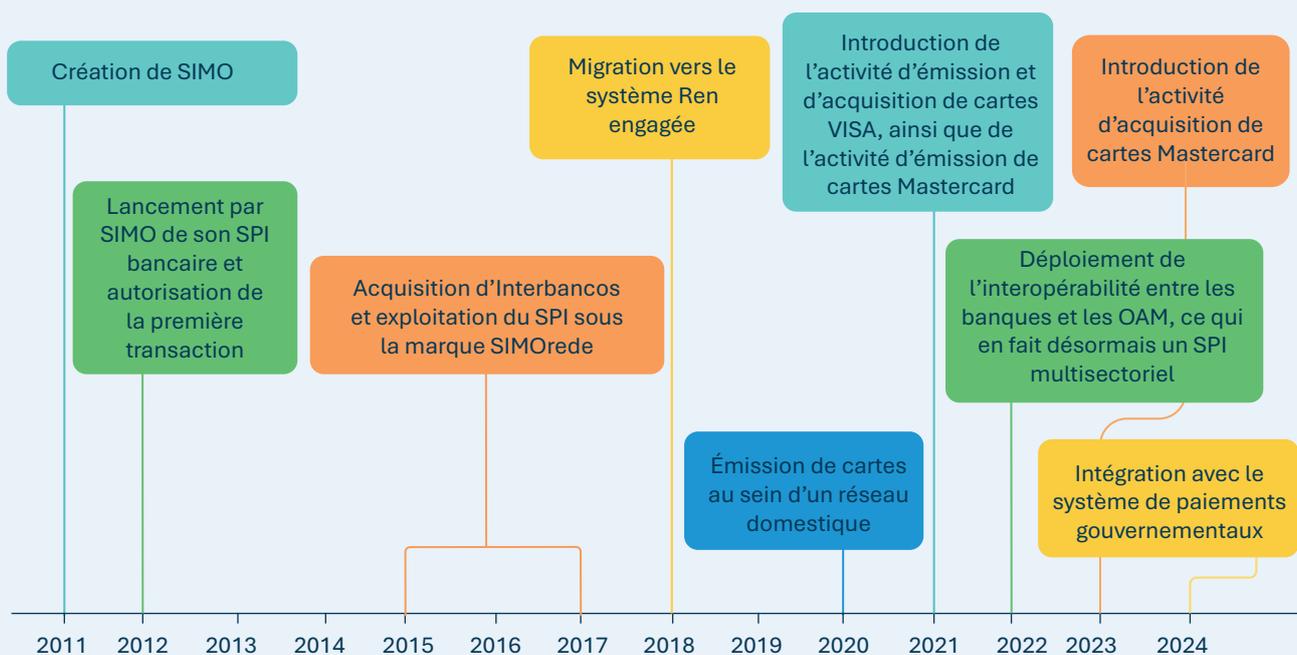
### Valeur ajoutée

Grâce à l'interopérabilité assurée par SIMOrede, les FSP peuvent désormais proposer des transactions multisectorielles et offrir un accès élargi aux services financiers. La part de la population adulte ayant accès à des services financiers numériques via un compte d'argent mobile a atteint 46 % en 2024, et le taux global de détention de compte dans le pays s'élève à 54 % (Banque mondiale, 2025b).

La proposition de valeur du SPI multisectoriel de SIMO est multiple et offre les avantages suivants aux utilisateurs finaux :

- 1. Interopérabilité renforcée :** avant le lancement de la nouvelle version de la plateforme SIMOrede, les usagers devaient se rendre aux guichets d'une agence bancaire ou auprès d'agents d'argent mobile pour effectuer un virement. Ils peuvent désormais réaliser des transactions numériques entre différents réseaux.
- 2. Inclusion financière accrue :** l'intégration des émetteurs de monnaie électronique dans la plateforme SIMOrede modernisée a favorisé l'inclusion des citoyens à faible revenu. En 2024, 46 % des adultes au Mozambique disposaient d'un compte d'argent mobile actif, alors qu'ils étaient 25 % à détenir un compte bancaire (Banque mondiale, 2025b). Compte tenu de la prédominance de l'argent mobile au Mozambique, l'intégration des émetteurs de
- 3. Passage des espèces aux paiements numériques :** le marché enregistre une croissance des paiements gouvernementaux numériques (notamment de particulier à gouvernement, « P2G ») et des paiements marchands (de particulier à entreprise, « P2B »), y compris sur les marchés informels.
- 4. Simplicité d'utilisation accrue :** les participants à SIMOrede peuvent effectuer des paiements via le canal de données non structurées de service complémentaire (« USSD »), les guichets automatiques bancaires (« GAB ») et les terminaux de paiement électronique (« TPE »), n'importe quand, depuis n'importe où et en faveur de n'importe quel particulier ou commerçant.

## Frise chronologique du développement du système SIMO



Source : SIMO 2025

Le SPI bancaire de SIMO a vu le jour en 2012, avec la participation de cinq banques commerciales qui ont réalisé les premières transactions. SIMO a ensuite procédé à plusieurs mises à niveau en vue d'assurer l'interopérabilité entre banques et émetteurs de monnaie électronique. Cette dynamique aboutit au lancement du nouveau SPI multisectoriel en 2022. Les travaux préparatoires de ce SPI multisectoriel avaient débuté en 2018, à la suite d'une panne nationale du système financier mozambicain, qui avait mis hors service la majorité des GAB/DAB ainsi que la plupart des cartes de débit et de crédit. Cet épisode a marqué le point de départ d'une nouvelle phase dans l'évolution technologique de SIMO vers un système national de paiement unique.

Avant le lancement de SIMOrede, SIMO utilisait différents systèmes internes pour traiter les paiements (Electronic Payment Management System, « EPMS ») et Ponto). Les banques commerciales s'appuyaient pour leur part aussi sur différents réseaux, dont Multicash. Avec l'introduction du système Ren, EPMS et Ponto ont été remplacés et le réseau Multicash intégré, faisant ainsi de SIMOrede le seul SPI du pays. Le fournisseur de solutions Euronet a accompagné cette migration des systèmes de traitement des paiements vers Ren.

La consolidation de SIMO s'est effectuée par étapes : d'abord avec les banques, puis, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, avec l'intégration des émetteurs de monnaie électronique au sein du nouveau SPI

(Banque du Mozambique, 2022b). Ce processus progressif s'est achevé en novembre 2023, lorsque la totalité des banques commerciales et des émetteurs de monnaie électronique du Mozambique ont rejoint le SPI de SIMOrede.

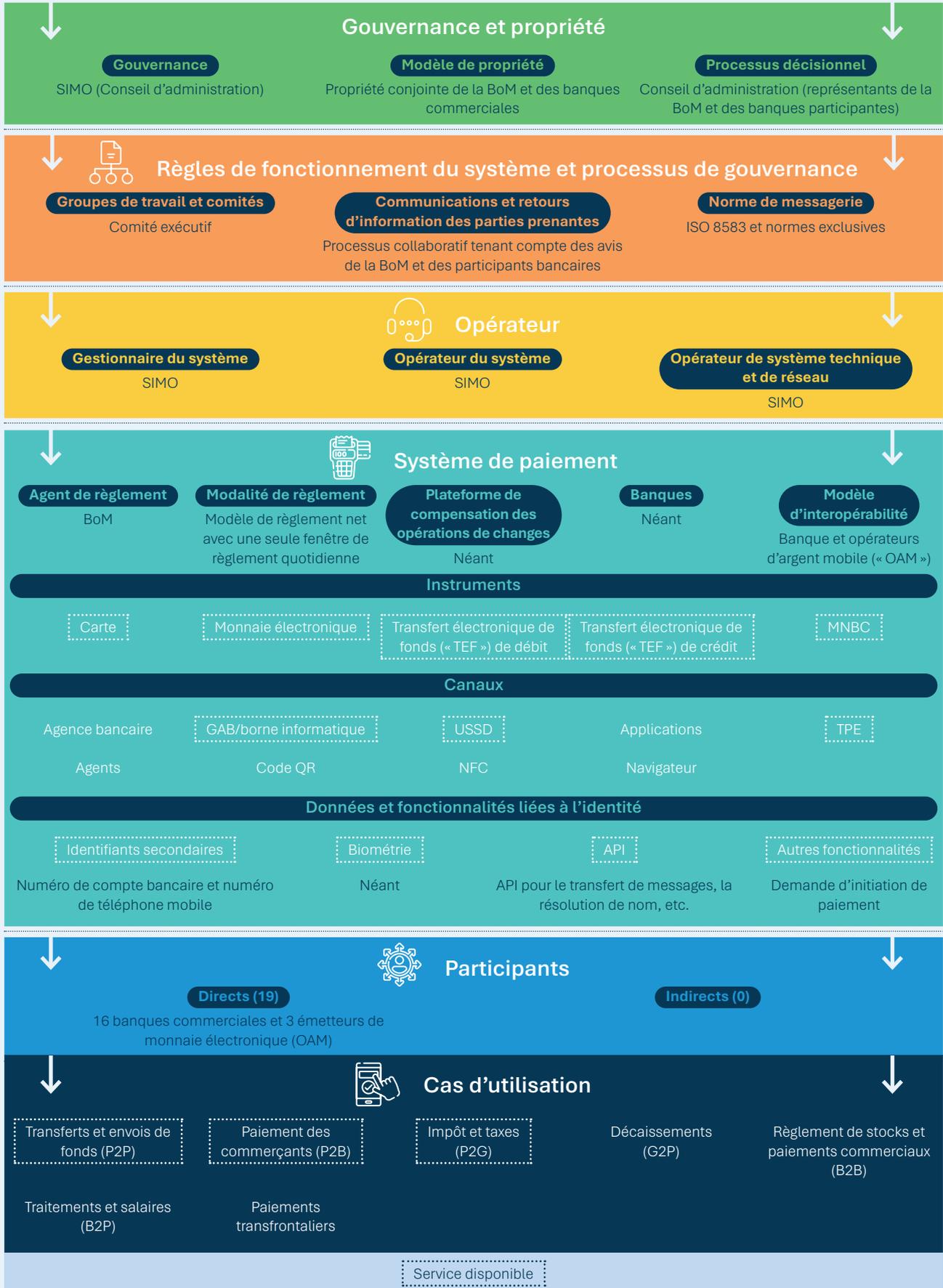
Le système SIMOrede prend en charge les cartes de débit, de crédit et prépayées, les paiements sans contact avec authentification complémentaire (notamment via un numéro d'identification personnel [« PIN »]), ainsi que les paiements en ligne. La migration vers le SPI multisectoriel SIMOrede a introduit de nouvelles fonctionnalités, parmi lesquelles l'accès aux portefeuilles via l'USSD. SIMOrede permet également le règlement de factures (« P2B » et « P2G ») et le rechargement des portefeuilles mobiles aux GAB.

SIMO prévoit d'étendre l'interopérabilité à d'autres FSP, tels que les fintechs opérant sous licence de la Banque du Mozambique (« BoM ») comme les établissements de monnaie électronique, établissements de transfert de fonds ou agrégateurs de paiement. Le système SIMO prévoit aussi de déployer une solution normalisée de code de réponse rapide (« QR ») pour l'ensemble des participants. En 2025, SIMO a également testé et certifié Visa Transfer Money, un service international de transfert de fonds permettant de réaliser des transferts de fonds depuis des portefeuilles vers des comptes locaux. Cette initiative illustre sa volonté de promouvoir les flux transfrontaliers à court et moyen terme.



# Gouvernance et opérations

## Aperçu du système de paiement



À ce jour, 19 participants directs (16 banques commerciales et trois émetteurs de monnaie électronique) sont connectés au SPI de SIMO. Le SPI s'appuie sur des interfaces de programmation d'applications (« API ») normalisées, qui permettent l'intégration entre FSP et prestataires de services techniques conformément à la norme de messagerie ISO 8583. SIMOrede fonctionne selon un modèle de règlement net, avec un règlement une fois par jour à 15 h (GMT+2).



### Structure de gouvernance

SIMO est détenue conjointement par des banques commerciales basées au Mozambique et la BoM, cette dernière détenant la majorité des parts. Le SPI SIMOrede est exploité par SIMO avec le soutien technique d'Euronet, un fournisseur de solutions technologiques. Les FSP peuvent devenir actionnaires de SIMO en acquérant des parts. Le SPI est donc détenu en co-propriété et fonctionne selon un modèle de gouvernance de partenariat public-privé.

Les émetteurs de monnaie électronique sont des participants directs du réseau, sans toutefois être actionnaires de SIMO. Tous les participants directs détiennent des comptes de règlement auprès de la BoM.

SIMOrede opère en vertu d'une licence nationale de commutateur délivrée par la banque centrale. La gouvernance du SPI est assurée par un conseil d'administration composé des PDG de banques, présidé par un représentant désigné de la BoM. Les grandes banques commerciales y sont directement représentées, tandis que les établissements de petite et moyenne tailles siègent à tour de rôle. Le conseil se réunit chaque mois pour statuer sur les décisions relatives au SPI, dans le respect du cadre réglementaire institué par la BoM. La commission exécutive de SIMO communique ensuite ces décisions aux parties prenantes non représentées au conseil, notamment les émetteurs de monnaie électronique.



### Fonctionnalité

SIMOrede prend en charge plusieurs canaux interopérables, accessibles aussi bien aux banques qu'aux émetteurs de monnaie électronique. Le système permet d'effectuer des paiements depuis des téléphones aux fonctionnalités basiques, via l'USSD, ainsi qu'à partir de TPE et de GAB. SIMOrede met également à disposition une infrastructure dédiée aux portefeuilles mobiles proposés par les banques et les émetteurs de monnaie électronique. Bien que SIMO ne gère pas directement ces portefeuilles, ceux détenus et exploités par les participants doivent acheminer leurs transactions par SIMOrede afin de se conformer à la réglementation. Le choix des canaux relève de chaque FSP, en fonction des besoins de sa clientèle. SIMOrede intègre une passerelle API permettant au SPI de renforcer et de fluidifier ses échanges avec les FSP.

La BoM agit en qualité d'agent de règlement de SIMO. Le règlement final s'effectue en monnaie de banque centrale, via une connexion directe au système de règlement brut en temps réel (« RBTR ») géré par la BoM. Ce système RBTR instauré par la BoM est intégré aux systèmes de paiement automatisés (« SPA ») conformément aux normes ISO 20022.

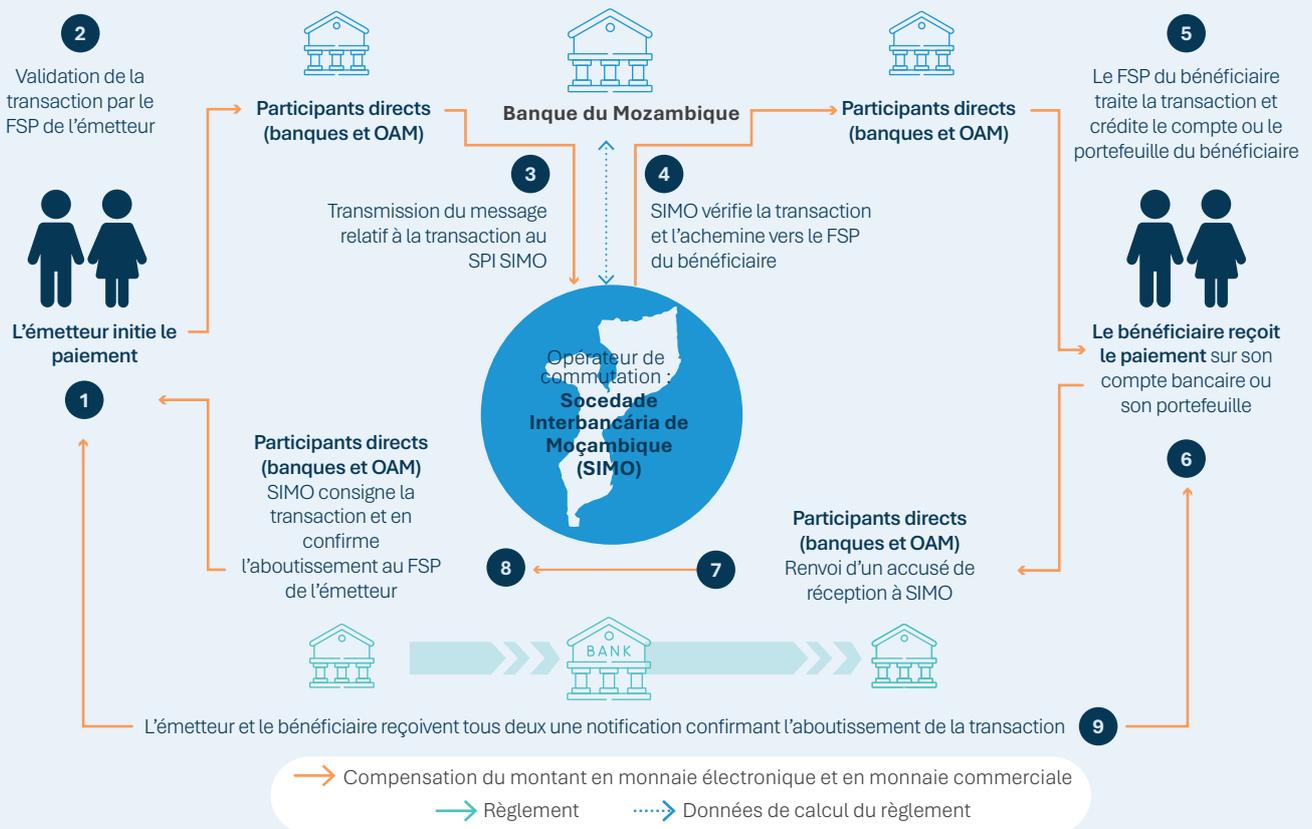
Le processus de paiement instantané débute lorsque l'émetteur initie un paiement via le canal de son choix, tel qu'un TPE, un GAB ou l'USSD. Le FSP valide les détails de la transaction, en vérifiant notamment l'identité de l'utilisateur et la disponibilité des fonds, puis transmet l'instruction de paiement à SIMOrede par l'intermédiaire de l'API du FSP. Le SPI achemine ensuite le message du FSP de l'émetteur vers celui du bénéficiaire. Après authentification, autorisation et vérification du compte par le FSP du bénéficiaire, le SPI transmet le statut de la transaction au FSP de l'émetteur, qui en informe l'utilisateur par SMS. Un message d'accusé de réception est ensuite envoyé au SPI pour l'enregistrement et la confirmation définitive de la

transaction. L'émetteur et le bénéficiaire reçoivent chacun une confirmation finale de la transaction de la part de leur FSP respectif.

Les opérations de compensation et de règlement s'effectuent chaque jour à 15 h (GMT+2). SIMO regroupe l'ensemble des informations de transaction du jour pour toutes les institutions

participantes, puis transmet à chacun des 19 participants un rapport quotidien de transactions pour faciliter le rapprochement comptable de leurs opérations. Un fichier unique récapitulant toutes les transactions acheminées par SIMO est envoyé à la BoM, qui procède au calcul des soldes créditeurs et débiteurs de chaque institution participante et procède au règlement final.

### Flux de transactions du SPI IPS de SIMO



### Normes techniques et cas d'utilisation

Le SPI utilise la norme ISO 8583, complétée par des normes de messagerie propriétaires pour la transmission des instructions de paiement entre les différents FSP. SIMO met à disposition une passerelle API permettant aux participants de se connecter à un point d'accès unique, tandis que le SPI SIMO assure le routage et le traitement techniques des transactions.

SIMO a adopté une stratégie de déploiement progressif des cas d'utilisation. Le système a d'abord pris en charge les paiements P2P dès 2012, lorsque le SPI n'autorisait encore que les transactions interbancaires. Aujourd'hui, les paiements P2P pris en charge incluent les virements entre comptes bancaires et l'interopérabilité généralisée entre comptes bancaires et émetteurs de monnaie électronique, qu'il s'agisse de virements P2P de portefeuille à portefeuille, de portefeuille à compte ou de compte à portefeuille). En 2022, SIMO a déployé

la fonctionnalité P2B, marquant ainsi l'ouverture du SPI aux transactions multisectorielles. Plus récemment, en 2024, le système a ajouté la prise en charge des paiements P2G. La prochaine phase de développement prévoit l'introduction du cas d'utilisation G2P.



## Modèle économique

Les capitaux initiaux nécessaires au développement du premier SPI de SIMO ont été apportés en 2012 par les futurs participants (la BoM et les banques) à travers l'acquisition d'actions de la société. Les mises à niveau qui ont permis de faire évoluer le SPI bancaire initial vers un SPI multisectoriel ont été financées sur les fonds propres de SIMO, avec l'approbation des actionnaires.

SIMO opère selon un modèle non déficitaire, qui consiste à prélever des frais suffisants pour couvrir les coûts tout en dégagant les recettes nécessaires à la pérennité du SPI. La structure tarifaire de SIMO repose sur trois grandes catégories de frais : les frais de communication, les frais de traitement et les frais de transaction forfaitaires, et ce quel que soit le montant de la transaction. Bien que SIMO prélève des frais de service sur chaque transaction, les FSP répercutent les frais de SIMO et y ajoutent leur propre marge, ce qui augmente le coût final payé supporté par l'utilisateur. La BoM approuve respectivement les frais de service appliqués par SIMO à ses utilisateurs ainsi que la structure tarifaire appliquée aux participants avant leur mise en œuvre sur le marché.



## Règles de fonctionnement du système

Les règles de fonctionnement du système SIMO, qui régissent SIMOrede et ses participants, définissent les procédures et lignes directrices opérationnelles

du SPI, ainsi que les procédures de traitement des réclamations et litiges des clients. Ces règles de fonctionnement ne sont pas rendues publiques et ne sont accessibles qu'aux participants.

En tant qu'arbitre du SPI, SIMO dispose d'une équipe dédiée au traitement des litiges et réclamations que les participants reçoivent de la part de leurs clients (c.-à-d. les utilisateurs finaux). Les services de règlement des litiges sont eux aussi régis par les règles de fonctionnement du SPI.

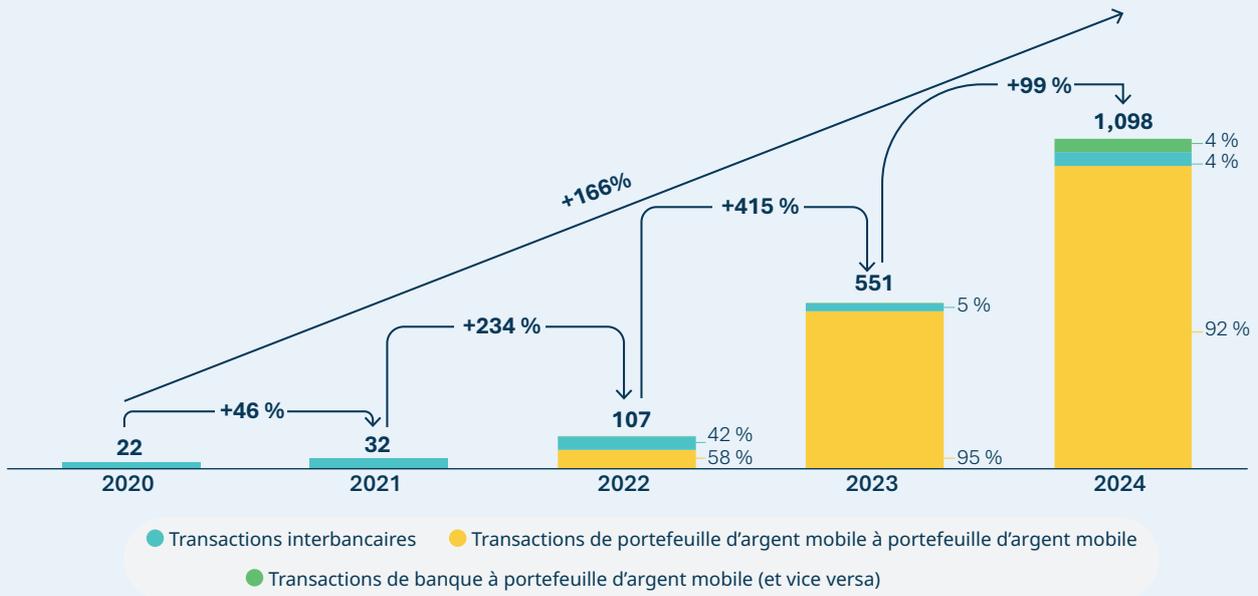
Les participants sont tenus de respecter des obligations de conformité, telles que la connaissance du client (« KYC ») ainsi que les seuils applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (« LBC ») fixés par la BoM. SIMO intègre par ailleurs des politiques de LBC et de sécurité dans ses règles de fonctionnement, qui sont révisées chaque année par le conseil d'administration.



## Volumes traités par le système de paiement

Les données relatives aux volumes témoignent d'une augmentation du nombre de transactions traitées par le SPI, en particulier depuis l'intégration des émetteurs de monnaie électronique au réseau. Entre 2020 et 2024, SIMOrede a enregistré un taux de croissance annuel composé (« TCAC ») de 166 %, le volume passant d'environ 22 millions de transactions à 1,1 milliard. La croissance a été particulièrement marquée entre 2021 et 2022, période durant laquelle le SPI a commencé à agréer et intégrer des émetteurs de monnaie électronique : le volume annuel a alors bondi de 234 %, passant de 32 millions à 107 millions de transactions. En novembre 2023, la totalité des banques commerciales et des émetteurs de monnaie électronique étaient entièrement intégrés à SIMOrede.

## Volume des transactions traitées par SIMOrede



En 2024, le volume des transactions traitées par SIMOrede a franchi le cap du milliard, sous l'impulsion des transactions de portefeuille à portefeuille (c.-à-d. de portefeuille d'argent mobile à portefeuille d'argent mobile). Les transactions d'argent mobile représentent 92 % du volume total des transactions transitant par le SPI en 2024, ce qui reflète l'importance croissante de l'argent mobile au Mozambique. Les transactions de banque à banque, de banque à portefeuille d'argent mobile ou de portefeuille d'argent mobile à banque restent moins fréquentes.

L'essor des transactions entre comptes bancaires et portefeuilles d'argent mobile constitue une autre tendance notable. En 2022, SIMOrede n'en recensait que 244. Ce chiffre a depuis fortement progressé pour atteindre 43 millions de transactions en 2024.



### Cadre réglementaire

Les activités de SIMO, ainsi que celle de ses participants, sont encadrées par plusieurs lois et décrets relatifs au système national de paiement

et aux transactions électroniques, dont la [loi n° 2/2008 du 27 février](#), qui a établi le National Payment System (« NPS ») et institué son comité de coordination. La BoM travaille actuellement à l'amendement de cette loi en vue d'adapter le cadre juridique au contexte actuel du système de paiement, marqué notamment par le lancement du système [Real Time Gross Settlement \(« RTGS »\)](#) en 2023 et la modernisation de SIMO.

En 2015, la BoM a imposé aux institutions financières d'intégrer leurs systèmes internes de gestion des opérations bancaires à SIMO, aux termes de l'[Avis de la BoM du 22 avril 2015](#). Cet Avis précisait les modalités auxquelles les banques devaient se conformer afin d'assurer l'interopérabilité au sein d'une infrastructure unifiée, commune et partagée.

Les activités de SIMO s'alignent en outre sur les objectifs stratégiques de la BoM, tels qu'énoncés dans la stratégie nationale du système de paiement et la stratégie d'inclusion financière.

## Enseignements en matière d'inclusivité

Comme en 2024, SIMO se classe au niveau « Élémentaire » sur l'Échelle d'inclusivité établie par AfricaNenda pour 2025. La seule évolution observée depuis juillet 2024 concerne l'introduction des paiements P2G, à la suite de l'intégration de SIMO au système de paiements gouvernementaux (*Electronic State Financial Administration System*, « e-SISTAFE »).

Bien que SIMO se maintienne au niveau « Élémentaire », le système remplit déjà certains critères du niveau « Avancé », tels que l'interopérabilité multisectorielle et la participation active de la banque centrale dans la gouvernance du SPI. Il répond également à l'un des critères du niveau « Mature », à savoir un modèle d'exploitation à but non lucratif.

### Les principaux leviers qui ont permis à SIMO de renforcer l'inclusivité sont les suivants :

- **SIMO est accessible via au moins un canal d'accès universel** puisqu'il permet aux utilisateurs finaux d'interagir avec le système de paiement via l'USSD. L'approche est particulièrement adaptée au contexte du Mozambique, où l'argent mobile prédomine. SIMO assure désormais également la prise en charge des cas d'utilisation de base, avec notamment les paiements P2P via USSD, TPE et GAB.
- **SIMO répond aux critères du niveau « Avancé » en matière d'inclusivité multisectorielle.**

En novembre 2023, l'ensemble des banques commerciales et des émetteurs de monnaie électronique avaient rejoint le SPI SIMO, parachevant ainsi le processus d'intégration. SIMO satisfait en outre à l'exigence d'implication de la banque centrale dans la gouvernance : en tant qu'actionnaire majoritaire du SPI, la BoM nomme le président du conseil d'administration et approuve les frais ainsi que la structure tarifaire du SPI, garantissant ainsi des services de paiement numériques inclusifs et abordables.

- **SIMO n'a pas encore mis en place de structure de gouvernance favorable aux populations défavorisées**, qui permettrait à tous les participants d'être activement impliqués dans le processus décisionnel. Actuellement, seules les banques sont représentées au conseil d'administration et associées aux prises de décisions, ce qui explique pourquoi SIMO n'a pas encore atteint le niveau « Avancé » sur l'Échelle d'inclusivité.
- **En proposant des services à faibles coûts aux utilisateurs finaux, SIMO satisfait à l'un des critères du niveau d'inclusivité « Mature ».** SIMO opère selon un modèle non déficitaire dans le cadre duquel les commissions facturées par ce dernier visent à assurer le recouvrement des coûts et à assurer la pérennité du SPI (c.-à-d. générer les recettes nécessaires au financement de futures mises à niveau du système).



**AfricaNenda Foundation**

C1-402, 4<sup>th</sup> Floor, Block C, Grand Baie La Croisette, Grand Baie, Mauritius

site Web [www.africanenda.org](http://www.africanenda.org) | e-mail [info@africanenda.org](mailto:info@africanenda.org)



Novembre 2025

© 2025 - Tous droits réservés  
AfricaNenda Foundation